

EVALUATION EXTERNE FINALE DE L'ACTION

« Appui aux enfants de la rue à Ouagadougou, Burkina Faso »

Contrat de subvention entre la Commission européenne et le Samusocial
International – référencé N° 2005/095-574

Termes de référence

SOMMAIRE

1. LE CADRE DE L’EVALUATION

1.1. Présentation générale de l’action

1.1.1. Le contexte

1.1.2. Groupe cible et bénéficiaires de l’action

1.2. Description de l’action

1.2.1. Le partenaire local

1.2.2. Les objectifs, résultats attendus et activités prévus par l’action

1.2.3. Le budget

1.3. Justification de l’évaluation

2. LE CONTENU DE L’EVALUATION

2.1. Objectifs de l’évaluation et résultats attendus

2.1.1. Questionner la logique du projet

2.1.2. Dresser un bilan de l’action

2.1.3. Evaluer les capacités organisationnelles, opérationnelles et institutionnelles du Samusocial Burkina Faso

2.1.4. Produire des recommandations

2.2. Méthode

3. LES MOYENS REQUIS

3.1. Ressources Humaines

3.2. Organisation et calendrier

3.3. Budget

3.4. Offre technique et financière

1. LE CADRE DE L'ÉVALUATION

1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTION

1.1.1. Le contexte

Le Burkina Faso, comme la plupart des pays en développement, est affecté par un développement urbain mal maîtrisé, une paupérisation de larges couches de la population citadine, et la rupture, en milieu urbain, des solidarités communautaires traditionnelles. Tous ces phénomènes, générateurs d'exclusion sociale, posent avec acuité la question des enfants de la rue, qui sont notamment très nombreux dans la capitale.

En réponse à ce phénomène, les pouvoirs publics burkinabés ont mis en place en 1991 un programme voué à l'enfance en danger, le Programme National d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO). Selon les conclusions de l'étude menée en mai 2002 par le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) burkinabé sur « *Les enfants et les jeunes vivant dans la rue* », l'action menée en faveur des enfants de la rue manque de professionnalisme, de points de référence méthodologiques et est souvent confrontée à des résultats très décevants du fait de l'absence de pluridisciplinarité dans la prise en charge des enfants. Le programme AEMO pour la période 2003-2007 avait pour objectif général de « *créer les conditions adéquates pour une prise en charge effective des enfants et jeunes vivant dans la rue* ».

De nombreuses associations travaillent également sur le thème de l'enfance en danger à Ouagadougou ; leur approche s'inscrit généralement dans une démarche de centre de réinsertion en offrant un apprentissage professionnel ou scolaire. En 2005, seules trois associations, Médecins Sans Frontières Luxembourg, la Croix Rouge Burkinabé et le Samusocial Burkina Faso, effectuent un travail de proximité auprès des enfants de la rue.

C'est dans ce contexte que le projet d'appui aux enfants de la rue à Ouagadougou a été présenté à la Commission européenne, par le Samusocial International, pour une demande de cofinancement de l'action mise en œuvre par son partenaire local, le Samusocial Burkina Faso, en collaboration avec le Samusocial International. Cette demande a été acceptée et la durée de mise en œuvre de l'action a été prévue du 1^{er} février 2006 au 31 janvier 2009.

1.1.2. Groupe cible et bénéficiaires de l'action

Groupe cible :

Les enfants vivant dans les rues de Ouagadougou, garçons et filles âgés de 0 à 18 ans, constituent le groupe cible de l'action.

Aucune estimation fiable du nombre d'enfants vivant dans les rues de Ouagadougou n'existe en raison des contraintes liées à l'évaluation quantitative d'une population fluctuante, marquée par l'arrivée quotidienne de nouveaux enfants et variable selon les périodes de l'année, notamment en fonction des travaux saisonniers en zone rurale.

L'expérience du Samusocial Burkina Faso depuis 2004 a permis de constater que les équipes mobiles d'aide rencontrent majoritairement des garçons âgés de 8 à 16 ans : il y a en effet plus de garçons dans la rue, mais cela cache aussi le fait que les jeunes filles ont tendance à se cacher et sont donc beaucoup plus difficiles à approcher. La majorité des enfants est d'origine burkinabé. Les raisons de leur présence dans la rue sont multiples : la majorité des enfants rencontrés par le Samusocial Burkina Faso vivent dans la rue à la suite d'un conflit avec leurs parents ou avec leur tuteur ou avec leur maître coranique, les autres sont en général venus à la ville pour des raisons économiques. Concernant la situation géographique du groupe cible, l'action vise particulièrement les enfants vivant dans les rues en périphérie du centre ville, dans un souci de coordination des activités, en raison de l'action déjà menée par Médecins Sans Frontières Luxembourg et la Croix Rouge Burkinabé auprès des enfants de la rue dans le centre de Ouagadougou.

La notion d'enfants de la rue se définit au regard d'une situation de rupture : rupture avec la famille, rupture avec le tuteur (famille d'accueil ou maître coranique), le plus souvent pour cause de mauvais traitements, rupture avec la société en général. Sans abri, sans soutien

familial, généralement rejetés et stigmatisés par la population, ces enfants n'ont pas accès aux structures sanitaires, sociales et éducatives de droit commun. La plupart d'entre eux ne fréquentent pas les centres d'accueil qui leur sont ouverts, soit par ignorance, soit par méfiance, soit encore parce que, ayant perdu tout repère, ils pensent ne pas en avoir besoin.

Ces enfants sont exclus et privés de droits à plusieurs titres :

- ils sont exclus de leur famille : absence d'affection et de protection, mauvais traitements fréquents provoquant des troubles psychoaffectifs graves, rupture, abandon ;
- ils sont exclus de l'éducation scolaire : absence d'information et de formation ;
- ils sont exclus des services de santé : absence de prévention, de soins et de traitement.

Du fait de cette exclusion, les enfants de la rue présentent une extrême vulnérabilité par rapport :

- aux risques de la rue : agression, viols, racket, exploitation économique et sexuelle ;
- aux risques sanitaires et épidémiologiques : infections liées aux conditions de vie et à l'absence d'information et de prévention ;
- aux risques psychopathologiques : toxicomanie, troubles du comportement, troubles psychoaffectifs.

Les besoins du groupe cible recouvrent à la fois l'accès aux services sanitaires de base (soins, prévention, prise en charge d'urgence) et l'accès à des structures capables de leur offrir un soutien psychosocial, préalable indispensable à toute possibilité de sortie de rue.

- Besoins d'ordre médical : 74% des pathologies prises en charge par les équipes du Samusocial Burkina Faso sont des infections dermatologiques : ce sont principalement les garçons qui souffrent de plaies infectées, liées aux violences physiques dont ils sont victimes et à la précarité de leurs conditions de vie.
- Besoins d'ordre psychosocial : les enfants de la rue, en raison d'un passé douloureux, de leur situation actuelle d'exclusion et d'abandon et de l'absence de toute perspective d'avenir, présentent généralement des troubles psychosociaux ou psychopathologiques. Les enfants les plus en détresse sont généralement dans l'incapacité d'exprimer leurs souffrances et de demander de l'aide. Les filles-mères notamment, adolescentes en rupture familiale, sont confrontées à des situations extrêmement traumatisantes : violences sexuelles, grossesses non désirées et infanticides.

Les contraintes sont principalement liées à la difficulté d'approche du groupe cible, qui nécessite une prise en charge spécifique. Comme le montrent les travaux de recherche en psychopathologie de l'enfance et de l'adolescence en danger, pour survivre dans le milieu hostile de la rue, les enfants développent une stratégie mentale de survie, ils se forgent instinctivement des repères sécuritaires et identitaires (appartenance à un groupe, à un territoire) qui fonctionnent comme une armure de protection. Aussi, de manière paradoxale, les enfants de la rue ne sont pas spontanément en demande d'aide ; au contraire ils paraissent n'avoir besoin de rien ni de personne, et refusent de quitter la rue, qui leur est familière, ou leur territoire, qui incarne pour eux un périmètre de sécurité. C'est pourquoi toute aide aux enfants de la rue suppose d'aller à leur rencontre, sur leur lieu de vie, avec l'objectif d'établir avec eux une relation de confiance et de les accompagner, le cas échéant, vers les structures de prise en charge existantes, publiques, parapubliques ou associatives.

Bénéficiaires intermédiaires :

Les bénéficiaires intermédiaires de l'action sont les partenaires, à la fois institutionnels et associatifs, qui bénéficient du savoir-faire du Samusocial International et de sessions de formation sur la prise en charge des enfants de la rue. Ils accroissent leur connaissance du

phénomène de l'exclusion de ces enfants par le biais des activités d'analyse prévues par l'action. Les autorités locales, en particulier, sont plus aptes, dans la définition des politiques sociales, à prendre en compte un phénomène qu'elles comprennent et cernent mieux. Les partenaires associatifs, de leur côté, sont renforcés dans leur capacité de plaider concernant la lutte contre l'exclusion sociale des enfants de la rue.

Bénéficiaires indirects :

La société burkinabé et la population de Ouagadougou en particulier constituent les bénéficiaires indirects de l'action.

1.1.3. Justification de la pertinence de l'action

Le dossier initial de l'action a justifié la pertinence de l'action de la manière suivante :

(a) Pertinence de l'action par rapport aux objectifs du programme de la Commission européenne

- L'action vise la prise en charge d'une des catégories les plus pauvres, défavorisées et vulnérables de la population burkinabé, à savoir les enfants de la rue à Ouagadougou ;
- elle vise à offrir à ces enfants des services de base qui répondent à leurs besoins fondamentaux et contribuent de ce fait à améliorer leurs conditions de vie : soins médico-psycho-sociaux, hébergement d'urgence, soutien nutritionnel, écoute et réconfort ;
- elle comprend le renforcement des capacités des structures, institutionnelles et issues de la société civile burkinabé, intervenants auprès des enfants de la rue, afin de créer un réseau capable d'assurer une prise en charge coordonnée et continue de ces enfants tout au long de leur processus de réinsertion sociale ;
- elle est sous-tendue par le souci constant de promouvoir un développement participatif, gage de succès et de pérennité, à travers d'une part l'implication de l'ensemble des acteurs intervenant sur la problématique des enfants de la rue à Ouagadougou et d'autre part à travers l'implication des bénéficiaires eux-mêmes dans la définition d'un projet de sortie de rue qui leur est propre et qui ne leur est pas imposé.

(b) Pertinence de l'action par rapport aux priorités du programme de la Commission européenne

- L'action se situe au Burkina Faso, un des Pays les Moins Avancés du monde, avec un Indice de Développement Humain de 0,302, qui le positionne au 175^{ème} rang sur 177 pays dans le classement effectué par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) selon cet indice (Rapport mondial sur le Développement Humain 2003) ;
- elle vise, à travers un appui financier, technique et en terme de formation, le renforcement des capacités des partenaires institutionnels en charge du développement social et humain et en particulier de ceux oeuvrant en faveur des enfants de la rue ;
- ses activités sont en partie mises en œuvre par un partenaire local, le Samusocial Burkina Faso, dont les capacités institutionnelles et opérationnelles sont renforcées ;
- elle vise, par l'apport d'une expertise et par la réalisation et la diffusion de travaux d'analyse sur les enfants de la rue, une meilleure compréhension de ce phénomène et donc un renforcement des capacités de plaider des acteurs locaux.

(c) Pertinence de l'action par rapport au groupe cible

- L'action prend en compte la spécificité du groupe cible : elle s'appuie sur une expertise, fondée autant sur une action de terrain que sur des travaux d'analyse et de recherche sur les enfants de la rue à Ouagadougou. L'action prend ainsi en compte les traits caractéristiques de ces enfants, principalement leur méfiance vis à vis des institutions et de la société, leur logique d'identification à un groupe et à un territoire, leur stratégie de survie dans la rue ; par exemple, concernant les tournées de rue, le choix de les effectuer en priorité la nuit est motivé par le constat que les enfants sont sédentaires une fois la nuit tombée et donc plus facilement accessibles, d'autant qu'ils sont généralement installés sur des « territoires » relativement stables ;
- elle prend en compte les besoins du group cible : l'action s'appuie sur une identification précise des besoins des enfants de la rue ; elle prend en compte leur besoin d'être pris en charge au niveau médical mais aussi psychosocial, leur besoin d'être mis en confiance, leur besoin d'être motivés et accompagnés pour formuler des projets de sortie de rue, leur besoin d'être écoutés et valorisés, leur besoin enfin d'être considérés comme des enfants ;
- elle développe une méthode adaptée à cette spécificité et à ces besoins : cette méthode prend en compte la situation d'exclusion extrême qui caractérise les enfants de la rue et développe une approche spécifiquement adaptée à cette situation : travail de proximité (équipes mobiles d'aide, tournées de rue), approche d'urgence sociale pluridisciplinaire (prise en charge médico-psychosociale, centre d'hébergement d'urgence).

1.2. DESCRIPTION DE L'ACTION

1.2.1. Le partenaire local

Le Samusocial Burkina Faso, association burkinabé créée en 2001, est le partenaire local dans le cadre de l'action. Signataire d'une convention de partenariat avec le Samusocial International, par laquelle il adhère à la Charte et au cahier des charges du Samusocial International, le Samusocial Burkina Faso a été chargé de la mise en œuvre des activités, en collaboration avec le Samusocial International.

Statutairement, le Samusocial Burkina Faso est organisé selon les principes associatifs suivants : une Assemblée Générale, un Conseil d'Administration et un bureau.

1.2.2. Les objectifs, résultats attendus et activités prévus par l'action

a) Objectifs

Objectif global : La lutte contre l'exclusion sociale dans la ville de Ouagadougou est renforcée

L'objectif global de l'action était de lutter contre l'exclusion sociale dans la ville de Ouagadougou afin de contribuer au développement social de cette ville, dans le respect de la dignité humaine et de manière solidaire avec les personnes les plus vulnérables, c'est à dire les personnes sans-abri.

Victimes d'un développement social inégalitaire et d'une croissance urbaine chaotique, de nombreuses personnes se retrouvent en effet sans abri et totalement exclues de la société. Ces personnes sont « laissées pour compte ». Sans abri, sans soutien d'aucune sorte et sans ressources, elles n'ont pas accès aux structures sanitaires et sociales de droit commun.

Cette situation d'abandon et les conditions très dures de la vie dans la rue poussent les personnes sans-abri à se détacher complètement de la société, à devenir très méfiantes vis à vis des institutions et à ne plus faire confiance à personne en général.

L'objectif de lutte contre l'exclusion sociale de ces personnes impliquait donc de :

- leur redonner confiance en elles et dans la société ;
- leur faire nouer ou renouer des liens avec la société
- leur redonner la volonté et la force de sortir de la rue ;
- leur offrir des moyens adaptés pour les aider, dans leur effort de s'en sortir, tout au long de leur processus de réinsertion.

Objectif spécifique : La prise en charge des enfants de la rue à Ouagadougou est améliorée

A Ouagadougou, ce phénomène d'exclusion sociale se traduit principalement par l'existence d'un nombre élevé d'enfants vivant dans la rue. L'objectif spécifique de l'action, à savoir l'amélioration de la prise en charge de ces enfants, participait donc de façon décisive à l'objectif global de lutte contre l'exclusion sociale dans la ville de Ouagadougou.

Privés de protection et d'affection, sans soutien familial, les enfants de la rue sont exclus des structures sanitaires, sociales et éducatives de droit commun et sont trop faibles ou trop désocialisés pour se rendre d'eux-mêmes vers les structures d'aide existantes. Leur état, tant au niveau physique que psychologique, se détériore donc très vite, d'autant qu'ils sont confrontés à des conditions de vie très dures dans la rue. Ils n'ont pas d'autre choix que de développer une stratégie de survie dans la rue en se forgeant de nouveaux repères, par le biais notamment de l'appartenance à un groupe d'enfants et d'une identification à un territoire dans la rue. Abandonnés, ayant souvent subi des mauvais traitements, ces enfants développent également un fort sentiment de méfiance vis à vis du monde des adultes et de la société en général.

Ces traits caractéristiques de la population des enfants de la rue permettent de comprendre le comportement de ces enfants, qui préfèrent rester dans la rue, où ils ont leurs repères et se sentent en sécurité, plutôt que demander de l'aide aux structures existantes.

Dans ce cadre, l'objectif spécifique, c'est à dire l'état dans lequel la prise en charge des enfants de la rue est améliorée, devait être atteint quand :

- les enfants de la rue sont pris en charge dans leur milieu de vie, c'est à dire dans un premier temps, directement dans la rue ;
- les enfants de la rue sont pris en charge par des professionnels qui connaissent leurs spécificités ;
- les enfants de la rue sont aidés tant sur le plan médical que sur le plan psychosocial ;
- les enfants de la rue reprennent confiance en eux, participent à la définition d'un projet de sortie de rue et s'approprient un avenir.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus, qui ont en partie été estimés à partir des résultats de l'activité du Samusocial Burkina Faso depuis mai 2004, étaient les suivants :

1. Les enfants de la rue à Ouagadougou bénéficient d'une aide médico-psycho-sociale professionnelle, gratuite et de proximité, tous les jours de la semaine.

Les indicateurs de résultats ont été déterminés de la manière suivante :

- Nombre de tournées de rue de nuit : des équipes mobiles d'aide du Samusocial Burkina Faso interviennent dans la rue auprès des enfants de la rue 5 nuits par semaine, c'est à dire qu'environ 800 tournées de nuit sont effectuées sur la durée de l'action ; compte tenu de l'augmentation à 7 nuits hebdomadaires prévue par l'avenant 1, environ 900 tournées de nuit sont effectuées sur la durée de l'action (en tenant compte de la date de mise en place des tournées de rue supplémentaires) ;
- Nombre de tournées de rue de jour : des équipes mobiles d'aide du Samusocial Burkina Faso interviennent dans la rue auprès des enfants de la rue 5 jours par semaine, c'est à dire qu'environ 800 tournées de jour sont effectuées sur la durée de l'action ; conformément à l'avenant 1, ce résultat a été remplacé par : environ 100 visites à

domicile par an sont effectuées, soit environ 250 sur la durée de l'action (en tenant compte de la date de modification de l'activité initiale).

- Nombre de prise en charge médicales : les équipes mobiles de nuit effectuent environ 8 000 prises en charge médicales sur la durée de l'action, soit environ 2 600 prises en charge médicales par an ;
- Nombre d'entretiens sociaux : les équipes mobiles réalisent environ 3 000 entretiens sociaux avec des enfants de la rue sur la durée de l'action, soit environ 1 000 entretiens sociaux par an ;
- Nombre d'activités éducatives : les équipes mobiles animent environ 2000 causeries éducatives avec les enfants de la rue sur la durée de l'action, soit environ 600 par an ;
- Nombre d'enfants orientés vers une structure hospitalière : les équipes mobiles d'aide du Samusocial Burkina Faso orientent environ 40 enfants par an vers une structures hospitalière, soit environ 120 enfants sur la durée de l'action ;
- Nombre d'enfants orientés vers une structure d'accueil : environ 800 enfants par an, soit environ 2400 enfants sur la durée de l'action, sont orientés vers une structure d'accueil ;
- Nombre d'enfants touchés par l'action des équipes mobiles : au total, 600 nouveaux enfants par an sont touchés par l'action des équipes mobiles, soit environ 1800 sur la durée totale de l'action. Sur ces 1800, environ 1200 enfants entretiennent une relation suivie avec les équipes mobiles d'aide, à raison d'environ 300 nouveaux enfants par an.

2. Les enfants de la rue les plus vulnérables sont mis à l'abri dans un centre d'hébergement public dont les capacités ont été renforcées.

Les indicateurs de résultats ont été déterminés de la manière suivante :

- Environ 350 enfants de la rue ont bénéficié d'un hébergement d'urgence dans le Centre Renaissance sur la durée de l'action, soit environ une centaine par an, en comptant un renouvellement complet des enfants hébergés tous les deux mois ;
- Nombre de retours en famille : environ 50 enfants par an sont raccompagnés dans leur famille, soit environ 150 enfants sur la durée de l'action ;
- Nombre de placements en institutions : environ 40 enfants par an sont placés en institution, soit environ 120 enfants sur la durée de l'action .

3. Les enfants de la rue à Ouagadougou ont accès à un accueil de jour proposant des consultations médico-psycho-sociales et des activités de resocialisation.

Les indicateurs de résultats ont été déterminés de la manière suivante :

- Nombre d'enfants reçus en accueil de jour : environ 5 000
- Nombre de consultations du cabinet de soins : 700 enfants par an sont vus en consultation , soit environ 2100 enfants sur la durée de l'action ;
- Nombre de causeries éducatives : 240 causeries sont organisées par an soit environ 720 sur la durée de l'action ;
- Nombre de sessions de formation à l'animation d'activités de resocialisation organisées pour le personnel affecté à l'accueil de jour : sur la durée de l'action, sont organisées 3 sessions de formation à l'animation d'activités de resocialisation, qui permettent de former 3 animateurs et 4 éducateurs ;
- Nombre d'activités de resocialisation organisées avec les enfants accueillis : environ 800 activités auront été organisées avec les enfants à l'accueil de jour à raison d'une activité par jour sur la durée de l'action.

4. Les enfants de la rue à Ouagadougou peuvent être orientés vers des structures de prise en charge dont l'action est coordonnée dans un réseau.

Les indicateurs de résultats ont été déterminés de la manière suivante :

- Nombre de sessions de formation organisées pour les structures partenaires : sur la durée de l'action, sont organisées 3 sessions de formation sur l'approche des enfants

de la rue et le travail de rue et 3 sessions de formation portant sur l'approche psychopathologique des enfants de la rue ;

- Nombre de personnes formées : l'action permet de former environ 40 personnes au travail de rue et environ 60 personnes à l'approche psychopathologique des enfants de la rue ;
 - Nombre de réunions organisées avec les partenaires : à raison d'une réunion de coordination tous les deux mois, 18 réunions sont organisées sur la durée de l'action, afin de coordonner les activités des structures partenaires et de renforcer le travail en réseau.
5. Les pouvoirs publics, la société civile et les partenaires au développement cernent mieux le phénomène des enfants de la rue à Ouagadougou et l'intègrent davantage dans leur programme d'action.

Les indicateurs de résultats ont été déterminés de la manière suivante :

- Nombre de bulletins d'information, de sensibilisation et de plaidoyer, édités : à raison d'un bulletin par trimestre, 12 bulletins sur les activités du Samusocial Burkina Faso et la problématique des enfants de la rue seront édités et largement diffusés ;
- Nombre de sollicitations faites au Samusocial Burkina Faso pour participer à des manifestations et ateliers de réflexion sur le phénomène des enfants de la rue.

c) Activités

Les activités, telles que proposées par l'action, dans le dossier initial tel que modifié par les avenants au contrat et les lettres d'information transmises à la Délégation de la Commission européenne à Ouagadougou, étaient les suivantes :

Activité 1. Assurer la présence quotidienne, dans la rue, d'équipes mobiles d'aide professionnelles et pluridisciplinaires auprès des enfants de la rue

1.1 Effectuer des tournées de rue sept nuits par semaine (avenant 1)

L'action a prévu d'effectuer des tournées de rue de nuit, les « maraudes », dans les quartiers périphériques de Ouagadougou, à la rencontre des enfants de la rue, cinq nuits par semaine, puis sept nuits par semaine en vertu de l'avenant 1. A bord d'une ambulance clairement identifiable, les équipes mobiles d'aide du Samusocial Burkina Faso partent ainsi, chaque soir, sur les sites pré-identifiés de vie des enfants de la rue.

Les équipes mobiles d'aide du Samusocial Burkina Faso, composées d'un infirmier, d'un éducateur social et d'un chauffeur, sont professionnelles et pluridisciplinaires. Elles apportent aux enfants de la rue une aide individualisée et généraliste : médicale, psychosociale et éducative.

- L'aide médicale : consultations et soins médicaux à bord du véhicule Samusocial, distribution d'un complément nutritionnel, orientation des enfants dont l'état de santé nécessite une hospitalisation ou une mise à l'abri pour raisons médicales.
- L'aide psychosociale : repérage des enfants les plus en danger dans la rue, écoute psychosociale, orientation des enfants nécessitant une mise à l'abri pour raisons psychologiques ou accompagnés dans le cadre d'un projet de sortie de rue.
- L'éducation préventive : causeries de groupe sur des thèmes sociaux ou d'éducation à la santé.

1.2 Effectuer des tournées de rue 5 jours par semaine / Assurer le suivi des enfants en journée (avenant 1)

En vertu de l'avenant 1, le Samusocial Burkina Faso a remplacé ses tournées de rue de jour par le renforcement de son activité de suivi des enfants orientés vers une structure médicale

ou sociale partenaire ainsi que celle de préparation aux retours en famille par le biais de visites à domicile.

1.3 Organiser la formation continue des équipes mobiles à l'approche des enfants de la rue

Cette activité a été prévue, par la mise en œuvre par le Samusocial International, des activités suivantes :

- ❑ Mettre à disposition, sur toute la durée de l'action, un directeur/chef de projet expatrié, ayant bénéficié, avant son départ, d'un stage de formation intensif à la méthode de l'urgence sociale, en partenariat avec le Samusocial de Paris ; il convient de préciser que la création d'un poste de directeur adjoint a été sollicitée par l'avenant 2 pour assumer la charge de travail en matière de gestion administrative et financière en particulier et permettre au directeur de renforcer son activité de coordination opérationnelle des équipes du Samusocial Burkina Faso.
- ❑ Organiser une session annuelle de formation des équipes au travail de rue, dispensée par un formateur du Samusocial International.
- ❑ Organiser un stage annuel de formation au Samusocial de Paris ; en vertu de l'avenant 3, le stage en année 3 de l'action a été prévu au Samusocial Sénégal à Dakar.
- ❑ Organiser une session annuelle de formation à l'approche psychopathologique des enfants de la rue, dispensée par un consultant externe, psychanalyste et anthropologue, responsable du Diplôme Universitaire « Abord des enfants errants, en danger, dans les rues des mégapoles » (Universités Paris VI et Paris XII, Universités de Créteil et de Saint Antoine) initié par le Samusocial International.

Activité 2. Renforcer les capacités du centre d'hébergement d'urgence pour enfants de la rue de l'Action Sociale burkinabée.

2.1 Renforcer les capacités logistiques du Centre Renaissance et améliorer son autonomie de gestion

Le Centre Renaissance, géré par le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, est un centre d'hébergement qui permet à la fois de répondre à des situations d'urgence et de faciliter la réinsertion sociale d'enfants prêts à sortir de la rue. Le Samusocial Burkina Faso est signataire d'une convention de partenariat avec ce Ministère, qui lui permet de disposer de bureaux au niveau du Centre Renaissance, dans lesquels il a établi son siège, et d'orienter, vers ce centre, les enfants rencontrés dans la rue qui nécessitent une prise en charge spécifique. Le Samusocial Burkina Faso met son personnel à disposition du centre, à savoir : 2 infirmiers, 5 éducateurs sociaux, 3 animatrices, 2 cuisinières/nourrices, qui effectuent des roulements entre les activités de tournées de rue et l'affectation au niveau du Centre Renaissance.

Dans le cadre de l'action, le Samusocial Burkina Faso a prévu :

- ❑ le renforcement des capacités logistiques du Centre Renaissance à travers la mise à disposition de personnel pour le gardiennage et l'entretien du centre ;
- ❑ l'autonomisation de gestion du Centre Renaissance via le creusement d'un puits, la mise en place d'un espace de maraîchage et d'un poulailler ou clapier à lapins ;

2.2 Renforcer la prise en charge et le suivi médico-psychosocial des enfants au niveau du centre

L'action a prévu de renforcer la prise en charge et le suivi médico-psychosocial des enfants au niveau du centre en réalisant les activités suivantes :

- ❑ Mettre un médecin à disposition du centre, assurant une permanence trois matinées par semaine ;
- ❑ Mettre un psychologue à disposition du centre, assurant une permanence trois matinées par semaine ;
- ❑ Mettre un assistant social à plein temps à disposition du centre ;

- ❑ Acheter du petit matériel de consultation, des médicaments et des consommables médicaux.

Activité 3. Mettre en place une structure d'accueil de jour pour les enfants de la rue.

3.1 Construire un espace adapté pour l'accueil de jour des enfants de la rue au sein du Centre Renaissance

Il s'agissait, pour le Samusocial Burkina Faso, de réaliser, dans la cour du Centre Renaissance, des travaux de rénovation et de construction permettant d'améliorer l'accueil de jour des enfants, ainsi que de construire une infirmerie.

3.2 Renforcer les compétences professionnelles des éducateurs affectés à l'accueil de jour

Il s'agissait, pour le Samusocial Burkina Faso, en collaboration avec le Samusocial International, d'organiser à Ouagadougou une session annuelle de formation sur l'accueil de jour des enfants de la rue et sur l'animation d'activités de resocialisation avec ces enfants.

3.3 Organiser des activités de resocialisation pour les enfants de la rue accueillis

L'action a prévu l'organisation, par le Samusocial Burkina Faso, des activités suivantes :

- activités d'alphabétisation ;
- activités sportives et artistiques, en lien avec des associations spécialisées ;
- causeries sur des sujets variés et éducatifs ;
- activités liées à la gestion du centre (maraîchage, jardinage, entretien du poulailler...).

Activité 4. Renforcer les capacités des partenaires de l'action

Outre le Centre Renaissance, le Samusocial Burkina Faso s'appuie sur des centres d'accueil et de réinsertion partenaires, publics et associatifs, pour l'orientation des enfants rencontrés. Mais ces structures sont peu professionnalisées, le personnel d'encadrement des enfants étant très peu formé à l'approche et à la prise en charge des enfants de la rue. C'est pourquoi, pour renforcer les capacités de ces centres, l'action a prévu d'apporter un appui technique à ces structures partenaires.

4.1 Organiser des sessions de formation pour les structures partenaires, concernant la spécificité et l'approche psychopathologique des enfants de la rue

Le Samusocial International et le Samusocial Burkina Faso ont prévu d'organiser deux sessions annuelles de formation à l'adresse des animateurs, éducateurs sociaux et personnel de santé des structures publiques et associatives travaillant auprès des enfants de la rue. Il s'agissait d'une part, d'une session concernant la spécificité des enfants de la rue (situation d'exclusion sociale et de rupture, stratégies de survie en rue, besoins spécifiques) et animée par le chargé de formation du Samusocial International, et d'autre part, d'une session sur l'approche psychopathologique des enfants de la rue dispensée par des professionnels de l'enfance et de l'adolescence en danger, intervenant notamment dans le Diplôme Universitaire « Abord des enfants errants, en danger, dans les rues des mégapoles » (Universités Paris VI et Paris XII, Universités de Créteil et de Saint Antoine) initié par le Samusocial International.

4.2 Renforcer le travail en réseau de l'ensemble des intervenants auprès des enfants de la rue

Les structures intervenant auprès des enfants de la rue à Ouagadougou travaillent déjà souvent en partenariat les unes avec les autres, mais il y a une absence complète de coordination globale des activités et d'échange d'expériences. L'action a donc prévu de renforcer le travail en réseau avec les partenaires institutionnels, les structures médicales, les associations travaillant dans le domaine de l'enfance en difficulté.

Il s'agissait pour le Samusocial Burkina Faso, avec l'appui technique du Samusocial International, d'une part, de formaliser le réseau de partenariats par la signature de conventions de partenariat, et d'autre part, d'adopter un code déontologique d'intervention auprès des enfants de la rue. Il s'agissait également pour le Samusocial Burkina Faso d'organiser des réunions régulières entre les équipes terrain de ces structures (pour une meilleure coordination dans la prise en charge des enfants de la rue) ainsi qu'entre les directions respectives (pour une meilleure stratégie commune de plaidoyer).

Activité 5. Mener des activités d'analyse et de plaidoyer et renforcer la visibilité de l'action en faveur des enfants de la rue.

5.1 Réaliser une étude quantitative et qualitative sur les enfants de la rue à Ouagadougou à partir des données compilées dans une base informatisée et organiser une conférence de restitution.

Pour la réalisation de cette activité, le Samusocial International et le Samusocial Burkina Faso ont prévu les modalités suivantes :

- ❑ Mettre en place une base de données informatisée afin de pouvoir compiler, analyser et exploiter, les différentes informations recueillies par les équipes auprès des enfants de la rue ; ces données concernent notamment, l'identité de l'enfant (âge, sexe, nationalité, ethnique, provenance), ses caractéristiques familiales (orphelin, issu d'une famille monogame/polygame...), les raisons de sa présence dans la rue (abandon, conflit avec les parents, conflit avec le maître coranique...), ses activités (mendicité, petits boulots...), ses territoires de vie.
- ❑ Mener une étude quantitative et qualitative sur les enfants de la rue à Ouagadougou : conformément à la modification de cette activité transmise par lettre d'information du 2 août 2007 à la Délégation de la Commission européenne à Ouagadougou, le travail d'enquête a été confié à un chercheur recruté sur place directement par le Samusocial Burkina Faso pour une durée de 16 mois, et travaillant sous la direction scientifique d'un chercheur mandaté par le Samusocial International, et sous la supervision générale du Coordinateur de l'Observatoire du Samusocial International. Un comité de pilotage de l'étude a également été mis en place. Cette activité avait pour objectif de faire une analyse de situation des enfants de la rue à Ouagadougou, analyse qui n'a encore jamais été effectuée.
- ❑ Organiser une conférence de restitution des résultats de l'étude avec l'ensemble des acteurs, publics et associatifs, nationaux et internationaux, concernés par la problématique des enfants de la rue.

5.2 Editer un bulletin trimestriel d'information, de sensibilisation et de plaidoyer et le diffuser auprès des adhérents, des institutions et des partenaires.

L'action a prévu l'édition, par le Samusocial Burkina Faso, d'un bulletin trimestriel d'information, diffusé auprès des adhérents, donateurs, ainsi que des partenaires institutionnels et opérationnels. Il informe sur les activités réalisées au cours du trimestre et permet de sensibiliser les lecteurs à la problématique des enfants de la rue. Il doit ainsi contribuer à lutter contre la stigmatisation des enfants de la rue par une meilleure connaissance de leur réalité quotidienne. Ce bulletin est également conçu comme un outil de plaidoyer auprès des partenaires institutionnels, en faveur d'une meilleure prise en compte des enfants de la rue dans la définition des politiques sociales.

1.2.3. Le budget

Le coût total de l'action a été évalué à 519 834 € sur 3 ans (1^{er} février 2006 – 31 janvier 2009) dans le cadre d'un contrat de subvention entre la Commission européenne et le Samusocial International – référencé N°2005/095-57 4.

1.3. JUSTIFICATION DE L'EVALUATION

L'action a démarré en février 2006 et sa clôture est fixée au 31 janvier 2009. La présente évaluation est donc une évaluation finale de l'action.

Au terme de l'action, il s'avère essentiel de :

- questionner la logique du projet qui a sous tendu l'action et ses résultats ;
- dresser un bilan de l'action en termes de pertinence et cohérence, efficacité, efficience, durabilité et impact ;
- évaluer les capacités actuelles, organisationnelles, opérationnelles et institutionnelles, du Samusocial Burkina Faso, afin de contribuer à la planification de ses stratégies de développement ;
- produire des recommandations pour la consolidation et/ou l'amélioration des acquis du Samusocial Burkina Faso, en particulier durant la nouvelle phase de développement bénéficiaire d'un financement de l'UE ainsi que contribuer à l'identification des bonnes pratiques afin de renforcer la capitalisation interne du Samusocial International en termes de développement de Samusociaux à l'étranger.

2. LE CONTENU DE L'EVALUATION

2.1. OBJECTIFS DE L'EVALUATION ET RESULTATS ATTENDUS

2.1.1 Questionner la logique du projet

L'analyse de la logique du projet/programme couvrira :

- Le contexte dans lequel le projet a été lancé, les opportunités et les contraintes ;
- Les besoins à satisfaire, les problèmes à résoudre et les difficultés à surmonter ;
- Les justifications du fait que les besoins, problèmes ou difficultés ne pouvaient pas être mieux pris en compte dans un autre cadre ;
- Les objectifs ;
- La nature des contributions et des activités ;
- L'anticipation des risques et hypothèse et leur management tout au long de la mise en œuvre du projet.

2.1.2 Dresser un bilan de l'action

L'évaluateur proposera une série de questionnements pour chacun des critères d'évaluation suivant :

Pertinence et cohérence

Il s'agira d'évaluer dans quelle mesure les objectifs de l'intervention correspondent aux attentes des bénéficiaires, au système d'acteurs présents, aux politiques globales et sectorielles des partenaires et pouvoirs publics, et aux politiques de la Commission européenne.

Plus précisément, il s'agira d'analyser la pertinence des différentes composantes du projet :

- *Les tournées de rue (Maraudes)* : adaptation du dispositif d'assistance de proximité aux besoins des enfants de la rue, dans le contexte ouagalais d'accès aux soins médico-psychosociaux pour cette population.
- *Le centre d'accueil et d'hébergement Renaissance* : pertinence des activités réalisées pour renforcer la prise en charge des enfants dans ce centre, particulièrement en ce qui concerne l'accueil de jour.

- *Le travail en réseau* : adaptation des partenariats formalisés entre le Samusocial Burkina Faso et des structures sanitaires ou sociales, au niveau, notamment, de l'organisation de sessions de formation, du suivi et de la coordination des activités entre les structures partenaires, ainsi que du plaidoyer commun.
- *L'analyse et le plaidoyer* : pertinence des questionnements de l'étude quantitative et qualitative sur les enfants de la rue à Ouagadougou ainsi que du bulletin trimestriel d'information et de sensibilisation du Samusocial Burkina Faso en tant que stratégie de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, de la société civile et des partenaires au développement.

Efficacité

Il s'agit, d'une part, d'examiner les résultats obtenus selon les indicateurs des résultats attendus du projet, de constater et de justifier les éventuels écarts, en fonction des contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de l'action.

D'autre part, il s'agit d'examiner l'ensemble des résultats concrets de l'action et de justifier les éventuelles orientations d'activités mises en place en fonction de nouveaux besoins identifiés depuis 2005.

Efficiences

Il s'agira d'évaluer dans quelle mesure les résultats et/ou les effets attendus ont été obtenus avec le moins de ressources possibles (fonds, expertise, temps, coûts administratifs, etc.).

Durabilité

Il s'agira d'évaluer dans quelle mesure les avantages de l'intervention se poursuivront après la fin de l'intervention extérieure, ou bien la probabilité que ces avantages durent sur le long terme en résistant aux risques. Plus précisément, il s'agira d'évaluer l'appropriation et maîtrise de l'action par rapport :

- à l'environnement politique et stratégique relatif à la protection de l'enfance
- aux capacités et maîtrise techniques des équipes et partenaires en place
- aux possibilités de financement à moyen et long terme de ce type de dispositif

Impact

Il s'agira d'évaluer les effets à long terme positifs et négatifs, primaires et secondaires, produits par l'intervention, directement ou indirectement, attendus ou inattendus. Il conviendra là de mesurer l'impact de l'action sur la situation du groupe cible, notamment concernant l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur accès aux soins médico-psychosociaux en rue et en centre, ainsi que dans le secteur d'intervention, notamment concernant l'amélioration de la coordination des activités des structures à Ouagadougou, ainsi que le renforcement de la connaissance de la problématique des enfants de la rue de nature à favoriser la mobilisation des acteurs publics et privés impliqués dans le domaine de l'enfance en danger.

2.1.3 Evaluer les capacités organisationnelles, opérationnelles et institutionnelles du Samusocial Burkina Faso

L'évaluateur analysera les capacités organisationnelles, opérationnelles et institutionnelles actuelles de l'association et proposera des pistes de réflexion en stratégies de renforcement des capacités.

Les capacités opérationnelles et organisationnelles :

- évaluer les capacités de l'équipe du Samusocial Burkina Faso en termes d'organisation, de coordination et de suivi des activités ;

- évaluer les capacités du Samusocial Burkina Faso à rechercher des partenariats pertinents, avec les institutions publiques, les organisations de la société civile et les partenaires techniques au développement, pour la mise en œuvre de ses activités et à travailler en partenariat avec d'autres structures.
- évaluer les capacités du Samusocial Burkina Faso en termes de mobilisation des ressources financières, au niveau national et international.

Les capacités institutionnelles :

- évaluer le niveau d'engagement des membres du Conseil d'Administration dans la vie associative : prise de décision, stratégie de développement, appui à la recherche de financements, suivi et contrôle des opérations, de façon à garantir une bonne gouvernance et la transparence financière et comptable.

2.1.4 Produire des recommandations

Ces recommandations devront aborder les points suivants :

- Qualité de l'intervention et des services rendus aux enfants de la rue par le Samusocial Burkina Faso ;
- Renforcement des capacités et savoirs des équipes d'intervention ;
- Capacités organisationnelles, opérationnelles et institutionnelles du Samusocial Burkina Faso ;
- Identification des bonnes pratiques afin de contribuer à la capitalisation interne du Samusocial International en termes de développement du Samusocial Burkina Faso et plus généralement de Samusociaux à l'étranger.

2.2 METHODE

L'évaluateur soumettra une proposition méthodologique dans laquelle il décrira sa démarche d'évaluation, ainsi qu'une liste de questionnements relatifs à chacun des critères et objectifs définis ci dessus.

De manière générique la méthode devrait intégrer :

Une phase de préparation de la mission d'évaluation qui portera sur :

- Une analyse documentaire avec l'examen du document initial de description de l'action, tel que modifié par les avenants effectués en cours de mise en œuvre de l'action. L'évaluateur pourra également utiliser les rapports de missions de suivi du Samusocial International, les rapports intermédiaires transmis à la Délégation européenne à Ouagadougou, ainsi que les rapports annuels du Samusocial Burkina Faso. Ces documents seront mis à la disposition de l'évaluateur par le Samusocial Burkina Faso.
- Un cadrage méthodologique de l'évaluation avec des échanges préalables entre le Samusocial International et l'évaluateur afin de garantir la compréhension et le respect des termes de référence de l'évaluation.

Une phase de conduite de l'évaluation qui s'appuiera sur :

- l'accompagnement et l'observation du travail des EMA lors de maraudes de nuit et d'activités de suivi de jour ;
- l'observation du fonctionnement du centre d'accueil de jour et d'hébergement Renaissance et des activités réalisées ;
- l'examen des outils et procédures de travail ;
- des entretiens avec les équipes du Samusocial Burkina Faso et les membres de son Conseil d'Administration ;

- des entretiens avec les partenaires institutionnels du Samusocial Burkina Faso, en particulier la Direction Régionale de l'Action Sociale ;
- des entretiens avec les partenaires opérationnels du Samusocial Burkina Faso (en particulier les structures membres du réseau CIJER) ;
- des entretiens avec les partenaires au développement à Ouagadougou dans le domaine d'intervention du Samusocial Burkina Faso ;
- des entretiens avec les bailleurs de fonds du projet.

Une phase de restitution de l'évaluation qui sera organisée localement auprès de l'équipe du Samusocial Burkina Faso. L'analyse du contenu des entretiens, des rapports et des observations donnera lieu à un rapport détaillé qui sera remis au Samusocial International et au Samusocial Burkina Faso. Le rapport définitif devra intégrer les commentaires en réponse du Samusocial Burkina Faso et du Samusocial International (sous forme de modifications du texte, si accord de l'évaluateur avec les commentaires, ou d'insertion dans le rapport des commentaires émis).

Le processus de restitution devra donc s'effectuer en 3 temps :

1. remise d'un rapport intermédiaire au Samusocial International et au Samusocial Burkina Faso ;
2. commentaires du Samusocial Burkina Faso et du Samusocial International sur la teneur du rapport intermédiaire ;
3. remise du rapport final et restitution aux équipes et au Conseil d'administration du Samusocial Burkina Faso en présence d'un représentant de la Délégation de la Commission européenne à Ouagadougou.

Le rapport final sera présenté en respectant les trames de rapport d'évaluation généralement demandés par l'Union Européenne. A minima, il devra comporter les chapitres suivants :

- Résumé
- Table des matières, tableaux et acronymes
- Introduction
- Méthodologie, questions traitées
- Résultats et analyse par critères
- Visibilité du projet/programme
- Appréciation globale
- Conclusions, leçons et recommandations
- Annexes

Le rapport final sera rédigé en Français. La version finale sera remise en version électronique sous format Word et PDF, ainsi que 3 exemplaires en version papier, brochurés.

3 LES MOYENS REQUIS

3.1 RESSOURCES HUMAINES

L'évaluation sera conduite par un consultant externe ayant le profil suivant :

- Diplôme universitaire en sciences sociales ou équivalent (pratiques de l'intervention sociale et/ou médico-sociale)
- Excellente connaissance des enjeux de l'intervention sanitaire et sociale dans les PVD
- Expérience significative de l'évaluation externe, de la logique de projet/cadre logique et des procédures contractuelles de UE/Europaid
- Connaissance spécifique des questions de protection de l'enfance et/ou de la problématique des enfants de la rue appréciée.

3.2 ORGANISATION ET CALENDRIER

L'évaluation devra être menée sur la période janvier-février 2009, et elle inclura :

- la consultation de la documentation, des échanges avec le Samusocial International et une rencontre avec la directrice du Samusocial Burkina Faso pour l'organisation de l'évaluation ;
- la conduite de l'évaluation sur le lieu de l'action : Ouagadougou ;
- l'élaboration et la restitution sur place du rapport d'évaluation.

Le temps estimé de l'évaluation est de 14J/H dont 10 jours pour le recueil de données. Cette estimation inclut par ailleurs le temps de préparation et de rédaction du rapport.

3.3 BUDGET

L'offre budgétaire proposée par le cabinet d'évaluation devra inclure les honoraires, les frais de déplacement, le matériel nécessaire à la prise de note, à l'élaboration et à la production du rapport final et tout frais inhérents à la conduite de la mission d'évaluation. Il sera réputé toutes taxes comprises

3.4 OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE

Les candidats devront soumettre :

- une proposition technique et un calendrier détaillé
- une proposition financière détaillée
- des références en matière d'évaluation de programmes de coopération au développement
- un CV détaillé du ou des évaluateurs proposés